



**Maîtriser la réglementation en matière de santé, sécurité et conditions de travail.**

### Objectifs :

- Connaître la réglementation en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Se situer et s'approprier les obligations du Comité Social Economique (CSE) dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels

### Public :

Membres élus titulaires ou suppléants du CSE (Comité Social Economique).  
Entreprise de moins de 300 personnes.

### Prérequis : aucun

Pour les formations à distance : disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam et d'un micro et d'une bonne connexion internet.

Cette formation (ou ce dispositif, ou cet accompagnement...) est accessible aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez prendre contact avec le référent handicap du service : Jean-Christophe GESLIN au 02 43 29 00 51.

L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs. Pour les dispositifs à entrée et sortie permanente, délai lié le plus souvent à l'accord de prise en charge du financeur.

### Compétences visées :

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

- Identifier et appliquer la nouvelle réglementation en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Maîtriser les prérogatives d'une commission SSCT et/ou CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Identifier et prévenir les différents risques professionnels et conditions de travail
- Participer au développement de la prévention des risques professionnels
- Savoir analyser une situation en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle

### Points forts :

#### Indicateurs de satisfaction :

**Taux de satisfaction global 2020** (taux de remplissage global 95%) : **92.1 % des stagiaires ont déclaré être « PLEINEMENT SATISFAIT ou SATISFAIT AU DELA DES ATTENTES »** sur les critères suivants : Accès à la formation ; Accompagnement CCI ; Accueil ; Contenu de formation ; Ecoute du formateur ; Moyens mis à disposition.

**4,4 / 5 - Note de satisfaction auprès des stagiaires demandeurs d'emploi en 2019 (source Anotea "La Bonne Formation")**

**4.2 / 5 - Note de satisfaction 2020 auprès de stagiaires ayant utilisé leur compte CPF (source MON COMPTE FORMATION)**

#### Indicateurs de performance :

A l'issue de chaque stage le participant remplit systématiquement un questionnaire d'évaluation de la prestation de formation. Cette évaluation est ensuite analysée par CCI Formation Continue afin de faire évoluer l'offre et les méthodes pédagogiques. De plus, le tour de table réalisé en fin de formation permet au formateur d'évaluer la qualité de la prestation et les progrès réalisés par le participant. Chacun peut ainsi prendre conscience des connaissances et savoir-faire acquis au cours de la formation et de ses axes de progrès.

### INFORMATION

3 jours - 21 heures

*Dernière modification : 15-01-2021*

## Etre Membre du CSSCT - Moins de 300 salariés

Formation Continue - Qualité, Sécurité au travail, prévention des risques professionnels et environnement



**CCI LE MANS  
SARTHE**

### Les plus pédagogiques :

**Animateur** : Nos formateurs sont choisis pour leurs expertises métiers, leurs compétences pédagogiques et leur connaissance de l'entreprise.

#### Méthodes :

Méthode participative et interactive.

Une pédagogie interactive favorisant l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Nos salles sont équipées d'outils multimédias et interactifs et de tous matériels en lien avec la thématique traitée.

Pour une pédagogie efficace, le nombre de stagiaires par groupe doit être compris entre 4 et 10 participants.

#### Évaluation :

Évaluation formative réalisée par l'intervenant tout au long de la formation afin de mesurer les acquisitions et les progressions.

Évaluation à chaud par QUIZZ vidéo ou QCM.

Évaluation à froid, par la mesure de la mise en œuvre.

Nos salles sont équipées d'outils multimédias et interactifs et de tous matériels en lien avec la thématique traitée.

### Validation / Certification :

Une attestation de formation est délivrée à chaque stagiaire en fin de parcours.

Un questionnaire d'évaluation est renseigné par chaque participant à l'issue de la formation.

#### Contacts Formation Continue :

INTER-ENTREPRISES : 02 43 21 58 12

INTRA-ENTREPRISES : 02 43 21 00 59

Email : formation.continue@lemans.cci.fr

7 avenue des Platanes – 72100 LE MANS

Site : <https://www.lemans.sarthe.cci.fr>

N° SIREN 187 200 928 001 12 - N° déclaration activité 52720101272



## Programme :

### Journée 1 : Mission des membres du CSE en SSCT

#### Introduction

- Présentation des stagiaires et leurs attendus,
- Présentation de la formation : objectifs
- Contexte et Enjeux
- Autodiagnostic

#### Les fondements en SSCT

- Définition
- La composition SSCT du CSE
- Les droits et les missions SSCT du CSE
- Le fonctionnement et les moyens
- Le droit à l'information : savoir se repérer dans les textes et documents essentiels
- La communication avec les acteurs externes (inspection du travail, service de santé au travail, CARSAT, ...)

### Journée 2 : Accidents du travail & maladies professionnelles

- Définitions et statistiques
- Les responsabilités
- Situations de danger Grave et Imminent
- Le droit de retrait
- La déclaration et la gestion des AT / MP
- Les premiers secours
- L'analyse de l'accident : L'arbre des causes
- Mise en œuvre de l'arbre des causes sur cas réels

### Journées 2 et 3 : La prévention des risques professionnels

- Définition, les enjeux, les acteurs
- Les principes généraux de prévention
- Les différents risques dans l'entreprise
- Les évolutions du travail et les risques qu'elles impliquent
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Les risques psychosociaux (RPS)
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), rapports et programmes annuels,
- L'évaluation des risques
- Etude de postes : méthode MLNOP ou Hishikawa
- Les valeurs et les bonnes pratiques en prévention
- Bilan de la formation à chaud et QCM